



EUROPEAN COMMISSION  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Bruxelles,  
MARE/C1/UK/ds/Ares (2021)

Emiel Brouckaert  
Président  
CC EOS Comité exécutif  
Conseil Consultatif pour les Eaux  
Occidentales Septentrionales  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Crofton Road  
Dun Laoghaire, Irlande  
info@nwwac.ie

**Objet : Avis du CC EOS sur les prises accidentelles de cétacés dans les Eaux  
Occidentales Septentrionales**

Cher M Brouckaert,

Merci pour votre avis du 8 décembre 2020 dans lequel vous soumettez à la Commission les recommandations du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales.

Nous nous félicitons des nombreuses recommandations avancées, qui aideront à résoudre le grave problème des prises accidentelles de petits cétacés dans les Eaux Occidentales Septentrionales.

Vous suggérez un meilleur suivi, ce qui est essentiel pour garantir le respect de la législation pertinente en matière de pêche et d'environnement<sup>1</sup>. Vous évoquez spécifiquement l'enregistrement des prises accessoires des pêcheurs, l'utilisation d'une application mobile à cet effet et vous évoquez la recherche de solutions techniques (y compris l'utilisation de pingers). Nous nous félicitons de toutes ces mesures, qui contribueront à une meilleure connaissance des effets des prises accessoires sur les populations de ces animaux strictement protégés. Nous comprenons que vous ne privilégiez les fermetures spatio-temporelles des pêcheries que si des preuves scientifiques l'exigent. Comme vous pouvez le lire dans l'avis du CIEM concernant les

---

<sup>1</sup> En particulier le règlement 2019/1241 et le cadre de collecte de données au titre de la politique commune de la pêche et des directives-cadres " Habitats et stratégie pour le milieu marin " dans le domaine de la politique environnementale

mesures d'urgence pour le dauphin commun dans le golfe de Gascogne<sup>2</sup>, les fermetures de zones peuvent être une mesure importante et très efficace pour atténuer leurs prises accessoires.

La Commission est favorable à une approche régionale et encourage la coopération étroite entre les États membres et leurs pêcheries avec les autorités environnementales, ainsi qu'avec le conseil consultatif pour les eaux occidentales du sud et les groupes respectifs de haut niveau des États membres. La priorité est de réduire drastiquement les prises accessoires de cétacés dans l'Atlantique du Nord-Est conformément à la législation de l'UE et à nos engagements dans la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030<sup>3</sup>, mais en même temps pour garantir que la pêche reste rentable.

La Commission est toujours en train d'examiner les aspects techniques et autres de cette question et je tiens à remercier le CC EOS pour sa contribution à ce processus.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson ([Pascale.Colson@ec.europa.eu](mailto:Pascale.Colson@ec.europa.eu); + 32 2 29 56273) si vous avez d'autres questions sur cette réponse.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

---

<sup>2</sup> [https://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2020/Special\\_Requests/eu.2020.04.pdf](https://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2020/Special_Requests/eu.2020.04.pdf)

<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0380&qid=1610353815609>